

Extrait de délibérations n° 016/CCCO/2016

OBJET : Voyage d'études des élus communautaires

L'an deux mille seize, le 09 avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 29 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (29): M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mohamed Ali, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAME Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Étaient représentées (2):

- M. AHMED-COMBO Ali qui donne pouvoir à M. MADI Saïd ;
- M. ABDALLAH Saïd qui donne pouvoir à M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Étaient absents (7) : Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme BACAR Inhati Soilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina Moilim, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-17605 du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-12, L.5211-13, L.2123-12 à L.2123-15 relatifs au droit de formation, aux frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, et au voyage d'étude des élus ;

Vu la délibération n° 015/CCCO/2016 du 09/04/2016 relative au vote du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu la circulaire n° INTB1407194N du 24 mars 2014 rappelant les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI à la suite du renouvellement général.

Considérant que le 99ème congrès de l'Association des maires de France se déroulera du 31 mai au 02 juin 2016 ;

Vu la proposition de voyage d'études établie par le cabinet Insidens sur la thématique « **l'intercommunalité : un levier au service du développement des territoires** » en date du 26 mars 2016 ;

Considérant que les objectifs de ce voyage d'études sont les suivants :

- Découvrir les enjeux de la loi NOTRe
- Connaître les financements mobilisables
- Comprendre le Partenariat Public-Privé (PPP)
- Aménager son territoire : les zones d'activités
- Gérer la sécurité sur un territoire communal
- Appréhender l'assemblée unique

Etant entendu que le prix unitaire d'inscription au voyage d'études s'élève à 4 760 € et comprend les prestations suivantes pour la totalité de la durée du voyage d'études (du 06 au 10 juin inclus) :

- Les déplacements entre Paris et Strasbourg
- Le logement
- Le couvert matin, midi et soir
- L'organisation, les visites et rencontres
- Les sorties culturelles

Sur proposition du bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

1. Décide de faire participer dans la semaine du 06 au 12 une délégation d'élus de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, au nombre de six, à un voyage d'études après le 99ème Congrès des maires de France à Paris sur la thématique « l'intercommunalité : un levier au service du développement des territoires » ;
2. Décide que la délégation d'élus communautaire concernée par ledit voyage d'études est la suivante :

Nom et prénom de l' élu communautaire	Fonctions
ANTOYISSA Zaïnoudine	Président
IBRAHIMA SAID Maanrifa	2ème Vice-Président
AHMED-COMBO Ali	4ème Vice-Président
MADI Saïd	5ème Vice-Président
ABDOU COLO Nassuhati	6ème Vice-Présidente
HAROUNA Zaïdani	8ème Vice-Président

3. Décide que la Communauté de Communes du Centre-Ouest prenne en charge **les frais d'inscription au voyage d'études** de :
 - M. ANTOYISSA Zaïnoudine
 - M. IBRAHIMA SAID Maanrifa

- M. AHMED-COMBO Ali
- Mme ABDOU COLO Nassuhati
- M. HAROUNA Zaidani

4. Décide que la Communauté de Communes du Centre-Ouest prenne en charge le **billet d'avion aller-retour Dzaoudzi/Paris** de :

M. HAROUNA Zaïdani et de M. MADI Saïd.

- 5. Dit que toutes ces dépenses seront imputées du budget 2016 de la Communauté des Communes du Centre-Ouest.
- 6. Demande qu'un compte-rendu soit fait par les participants à ce voyage d'études après leur retour à Mayotte.

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 09/04/2016

Le Président,

M. Zainoudine ANTOYISSA



